

# Égalité professionnelle : vers de nouvelles mesures dans la fonction publique

Quel bilan tirer de la mise en œuvre de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ? Le ministre Stanislas Guerini participe, ce jeudi 19 octobre, au 9e comité de suivi de l'accord signé en novembre 2018. Un accord qui avait pour ambition de *“transformer durablement”* les pratiques en matière d'égalité professionnelle et de *“parvenir à des résultats concrets et durables”*.

Ce comité de suivi sera notamment l'occasion pour l'administration de présenter l'état d'avancée de 4 actions précises définies par cet accord : l'élaboration des plans d'action *“égalité professionnelle”* ; la nomination de *“référents égalité”* ; la mise en place de dispositifs de signalement des violences sexuelles et sexistes via des cellules d'écoute ; et enfin le renforcement de la formation des agents publics à l'égalité *“réelle”* et de leur sensibilisation *“pour mettre fin aux stéréotypes de genres”* et *“lutter contre les discriminations”*. Et le gouvernement promet déjà d'aller plus loin sur cette égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Dans un courrier qu'il vient d'adresser aux syndicats, Stanislas Guerini promet en effet d'inscrire à l'agenda social un *“cycle de négociation”* sur ce sujet. À ce titre, seront notamment examinés cet automne les décrets d'application de la loi du 19 juillet dernier visant à accélérer la féminisation de la haute fonction publique. Dans son courrier, le ministre affirme aussi sa volonté de *“mener jusqu'à leur terme toutes les actions déjà prévues”* par l'accord de 2018, tout en évoquant l'hypothèse d'un nouvel accord et donc de nouvelles mesures en faveur de l'égalité professionnelle. Il invite ainsi les partenaires sociaux à se placer *“dans la perspective de la négociation d'un nouvel accord pour en renforcer la dynamique au cours des prochaines années”*. Rendez-vous en 2024 certainement pour en discuter.